

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

| OBJET | TEXTE AU B.O. | LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES | DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi) |
|---|--|---|--|
| <p>Accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'EPS par voie de liste d'aptitude.</p> | <p>Bulletin officiel n°1 du 4 janvier 2018 note de service n°2017-190 du 29 décembre 2017 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=124734</p> <p>La circulaire N°2018-010 du rectorat de Créteil du 15 janvier 2018 http://cache.media.education.gouv.fr/file/1_2018/26/2/circulaire_2018-010_881262.pdf</p> <p>Annexe 1 : http://cache.media.education.gouv.fr/file/1_2018/25/8/circulaire_2018-010_annexe1_881258.pdf</p> <p>Annexe 2 : http://cache.media.education.gouv.fr/file/1_2018/26/0/circulaire_2018-010_annexe2_881260.pdf</p> | <p>Les personnels feront acte de candidature du 8 au 28 janvier inclus par le Système d'Information et d'Aide pour les Promotions(SIAP). Pour celles et ceux qui ne parviennent pas à se connecter les dossiers de candidatures sont téléchargeables à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.education.gouv.fr/cid270/s-inscrire.html#imprim@s_de_candidature</p> | <p>Retour des dossiers de candidatures au Rectorat pour le 2 Février 2018.</p> |